
BANQUE & ASSURANCES

Renseignez-vous auprès de votre
conseiller Caisse d'Épargne ou venez
découvrir notre espace dédié sur :

www.caisse-epargne.fr/travaux-habitation



CAISSE D'ÉPARGNE
LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité portant la signature du titulaire auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, en vous adressant au Service Relations Clientèle à l'adresse suivante : 5 parvis des Droits de l'Homme - 57000 METZ.

Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne. Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier. Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 446 876 700 euros. Siège social : 5, Parvis des Droits de l'Homme - 57000 METZ - 775 618 622 RCS METZ. Intermédiaire en assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 738.



VOUS ÊTRE UTILE

**Prêt travaux
et assurance habitation :
Les solutions **utiles**
pour rénover et protéger
votre logement.**



**VOUS ÊTRE UTILE,
C'EST VOUS AIDER À CONCRÉTISER
VOTRE PROJET
GRÂCE AU PRÊT TRAVAUX.**

Le Prêt Travaux vous permet de rénover votre logement en entamant, par exemple, des travaux d'isolation afin de baisser le coût de vos factures de chauffage ou tout simplement, pour embellir votre domicile et en faire un véritable investissement.

**FINANCEZ VOTRE PROJET
À 100 % SANS APPORT PERSONNEL.**

- Un montant d'emprunt jusqu'à 75 000€ ⁽¹⁾.
- Un taux fixe et des mensualités connues à l'avance.
- Une durée de remboursement possible jusqu'à 120 mois.
- Un différé de remboursement de votre 1^{ère} mensualité possible jusqu'à 3 mois ⁽²⁾.
- Des assurances facultatives qui vous protègent contre les risques de décès, la perte totale et irréversible d'autonomie et l'incapacité de travail ^{(3) (4)}.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) D'autres modalités de financement peuvent vous être proposées. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(3) L'assurance des emprunteurs est un contrat de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

(4) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les conditions contractuelles en vigueur.

**VOUS ÊTRE UTILE,
C'EST VOUS PROPOSER UNE ASSURANCE
ADAPTÉE À VOTRE PROFIL
ET À VOTRE BUDGET.**

Vous prémunir contre les aléas pouvant atteindre votre logement est indispensable. Pour cela, la Caisse d'Épargne vous propose l'assurance habitation ASSUR'TOIT* comprenant différentes versions correspondant aux profils et aux besoins de chacun :

■ **LES + DE LA VERSION JEUNES** ⁽⁴⁾

- La garantie Vol et le rééquipement à neuf de biens multimédias de moins de 3 ans en cas de vol.⁽⁵⁾
- Un tarif préférentiel jusqu'à vos 30 ans, cumulable avec le bonus famille (-10 %) si vos parents détiennent un contrat d'assurance habitation à la Caisse d'Épargne pour leur résidence principale.
- SOS Serrurerie avec une assistance et une prise en charge à hauteur de 77 € en cas de perte, casse et vol de vos clés d'habitation.⁽⁶⁾

■ **LES + DE LA VERSION PROPRIÉTAIRES** ⁽⁴⁾

- Le rééquipement à neuf de vos appareils électroménagers et multimédias de moins de 3 ans selon la formule choisie.
- Vous pouvez bénéficier de la garantie « Stop Crédit », une garantie prévoyant la prise en charge de vos échéances (jusqu'à 6 mois en fonction de la formule souscrite et jusqu'à 12 mois si votre crédit immobilier a été réalisé auprès de la Caisse d'Épargne) en cas de sinistre rendant le bien assuré inhabitable.
- Vous pouvez avoir à votre disposition des services d'assistance innovants : SOS Plomberie, une assistance à la prévention et aux économies d'énergies, une prise en charge du diagnostic immobilier jusqu'à 200 € ...

**DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MAI 2018,
BÉNÉFICIEZ D'UN MOIS OFFERT**
POUR TOUTE SOUSCRIPTION
D'UN CONTRAT ASSUR'TOIT FORMULE 3.**

* Assur'Toit est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, 350 663 860 ayant son siège social au 88 avenue de France - 75013 Paris.

** Offre valable pour toute souscription du 01/04/2018 au 31/05/2018. 1 mois offert sur le montant annuel de la prime pour toute souscription d'un contrat Assur'Toit Formule 3 des Versions Locataires et Propriétaires, valable sur la première année de cotisation.

(5) Remboursement en valeur à neuf des appareils multimédia de moins de 3 ans en cas de vol (dans toutes les formules).

(6) Prestations d'Assistance réalisées par Inter Mutuelles Assistance, GIE : Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 euros, inscrit au RCS de Niort sous le N° C 433 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 NIORT CEDEX 9.